

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 25 juin 2024**

**Objet : Mission ponctuelle d'accompagnement technique sur les processus budgétaires et comptables de l'établissement**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le mardi 25 juin deux mil vingt-quatre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN.

**Avaient donné procuration** : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Etienne FILLLOL à Madame Françoise KERN, Monsieur Bernard FOISY à Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Quentin GESELL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Fernand BERSON.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Yves COSCAS, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

**Objet : Mission ponctuelle d'accompagnement technique sur les processus budgétaires et comptables de l'établissement**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, en son article 1<sup>er</sup>,

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant le besoin de recourir à un intervenant extérieur en matière d'expertise financière, pour une mission ponctuelle,

Considérant que la mission de cet intervenant consistera en un accompagnement technique sur les processus budgétaires et comptables de l'établissement,

Considérant que la mission peut être assurée par un fonctionnaire, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités, qui permet d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal,

Considérant que la rémunération sera versée au prorata du temps passé par l'intervenant sur les missions confiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> :** DECIDE d'autoriser le recrutement d'un vacataire pour une durée de 64 heures, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2024, au titre de la mission d'accompagnement technique sur les process budgétaires et comptables de l'établissement.

**Article 2 :** DIT que la rémunération de chaque vacation sera fixée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 110 €.

**Article 3 :** DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire